

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **30**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **22/03/2017**

Date d'affichage : **23/03/2017**

de la Commune de COGOLIN Séance du jeudi 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept et le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Eric MASSON, 1^{er} adjoint,

PRESENTS : Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Audrey TROIN à René LE VIAVANT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Renée FALCO à Margaret LOVERA / Gaétan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Ernest DAL SOGLIO à Malika OUAREZKI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Par délibération n° 2016/040 en date du 3 mars 2016, le Conseil municipal a décidé la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée « Régie des parcs de stationnement payant de Cogolin » pour l'aménagement et l'exploitation de parcs de stationnement payant sur le territoire communal.

Puis, compte tenu de l'abandon des projets de création de parcs de stationnement fermés, le Conseil municipal a, par délibération n° 2016/151 en date du 15 septembre 2016, décidé de renoncer à l'exploitation de la régie par délibération en date du 15 septembre 2016 et de prononcer sa liquidation.

CM 30/03/2017

N° 2017/038

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE
« REGIE DES PARCS DE STATIONNEMENT PAYANT »

Ce budget n'a connu aucune réalisation en 2016 et le compte administratif 2016 se résume donc ainsi :

OPERATIONS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement - Mandats émis	:	0,00 €
Section d'investissement - Mandats émis	:	0,00 €
Total Dépenses	:	0,00 €
Section de fonctionnement - Titres émis	:	0,00 €
Section d'investissement - Titres émis	:	0,00 €
Total Recettes	:	0,00 €

RESULTATS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement	:	0,00 €
Section d'investissement	:	0,00 €
Total	:	0,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ces résultats.

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Masson et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le compte administratif 2016 du budget annexe « Régie des parcs de stationnement payant ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 23 POUR – 6 CONTRE** (Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ – Malika OUAREZKI) – **1 ABSTENTION** (Pascal CORDE).

Pour extrait conforme,
Le Maire,



MARC ETIENNE LANSDAR
 *MAIRIE DE COGOLIN
 MAYOR OF COGOLIN